

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé



R.E.V.E.
courrier arrivé
23 OCT. 2017
Régie des Eaux
de Venelles

Rapport d'analyse Page 1 / 2
Édité le : 09/10/2017

REGIE DES EAUX DE VENELLES

Ancien Presbytère - Rue Felix Chabaud
13770 VENELLES

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier : LSE17-151287		Analyse demandée par : ARS PACA - DT 13	
Identification échantillon : LSE1710-21214-1			
Nature :	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	LES LOGISSONS CRECHE	Code PSV : 000000636	
Localisation exacte :	CRECHE DES LOGISSONS ROBINET SALLE DE REPOS ESU		
Dept et commune :	13 VENELLES		
UGE :	0099 - A.E.P. VENELLES		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D1	Type Analyse : D1	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'exploitant :	REGIE DES EAUX DE VENELLES ANCIEN PRESBYTÈRE RUE FÉLIX CHABAUD 13770 VENELLES		
Nom de l'installation :	VENELLES	Type : UDI	Code : 000504
Prélèvement :	Prélevé le 05/10/2017 à 11h49 Réceptionné le 05/10/2017 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / GIL Sylvain Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 05/10/2017

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	13D1AL2	20,8	°C	Méthode à la sonde			25 #
pH sur le terrain	13D1AL2	7,5	-	Electrochimie		6,5	9 #
Chlore libre sur le terrain	13D1AL2	0,3	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Chlore total sur le terrain	13D1AL2	0,31	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Analyses microbiologiques							

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Microorganismes aérobies à 36°C réalisé à Marseille	13D1AL2	1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 22°C réalisé à Marseille	13D1AL2	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Bactéries coliformes réalisé à Marseille	13D1AL2	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		0	#
Escherichia coli réalisé à Marseille	13D1AL2	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0		#
Entérocoques (Streptocoques fécaux) réalisé à Marseille	13D1AL2	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores) réalisé à Marseille	13D1AL2	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0	#
Caractéristiques organoleptiques								
Aspect de l'eau	13D1AL2	0	-	Analyse qualitative				
Odeur	13D1AL2	0 Chlore	-	Qualitative				
Saveur	13D1AL2	0 Chlore	-	Qualitative				
Couleur	13D1AL2	0	-	Qualitative				
Turbidité	13D1AL2	0.25	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027		2	#
Analyses physicochimiques								
Analyses physicochimiques de base								
pH	13D1AL2	8.07	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9	#
Température de mesure du pH	13D1AL2	20.2	°C					
Conductivité électrique brute à 25°C	13D1AL2	420	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200	1100	#
Cations								
Ammonium	13D1AL2	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2		0.10	#
Métaux								
Aluminium total	13D1AL2	< 10	µg/l Al	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		200	#

13D1AL2 ANALYSE (D1+AL) EAU DE DISTRIBUTION (ARS13-2017)

Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

Alice MARTINHO
Directeur Technique Adjoint Biologie

